

Guéret, le 17 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Département 23, Naturellement 2000

Réunis en Commission Permanente le 12 avril dernier, les élus du Conseil départemental ont validé de nombreux dossiers parmi lesquels ceux relatifs à la gestion de certains sites creusois Natura 2000.

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Conseil départemental assure la présidence des comités de pilotage et les maîtrises d'ouvrage des documents d'objectifs (DOCOB) sur le double site « Bassin de Gouzon (Directive Habitats) et Etang des Landes (Directive Oiseaux) » ainsi que sur celui de « Gorge de la Tardes et Vallée du Cher » dont l'animation a été confiée, respectivement, aux Jeunes Agriculteurs et à l'Office National des Forêts.

Ces structures apportent assistance technique aux porteurs de projet, assurent le suivi biologique, veillent à l'exercice de l'activité économique des sites, missions au titre desquelles, pour la période 2018-2021, plus de 60 000 € seront mobilisés dont 12 000€ par le Conseil départemental.

Au travers des actions de sensibilisation, d'information et de communication sur ces sites, l'objectif principal est bien de prendre toutes les mesures destinées à conserver et/ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien, les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore.

Identifiées pour leur rareté, la fragilité de leurs espèces sauvages animales et végétales, ces richesses naturelles d'exception doivent être préservées et valorisées avec l'ensemble des acteurs locaux, agriculteurs et propriétaires riverains.

Le Département veille à la gestion équilibrée et durable de ces espaces, éléments remarquables du patrimoine naturel, et encourage ainsi à la prise en compte en amont des enjeux écologiques dans la gouvernance du territoire.